

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

Grandes cultures n° 13 du 24 novembre 2015



A retenir cette semaine :

- Il est opportun de réaliser les pesées de colzas avant que les colzas ne perdent des feuilles afin de mesurer les biomasses entrée hiver.
- Fin du risque CBT
- Les larves (et galeries) de grosses altises sont observées mais le seuil de nuisibilité est rarement atteint.

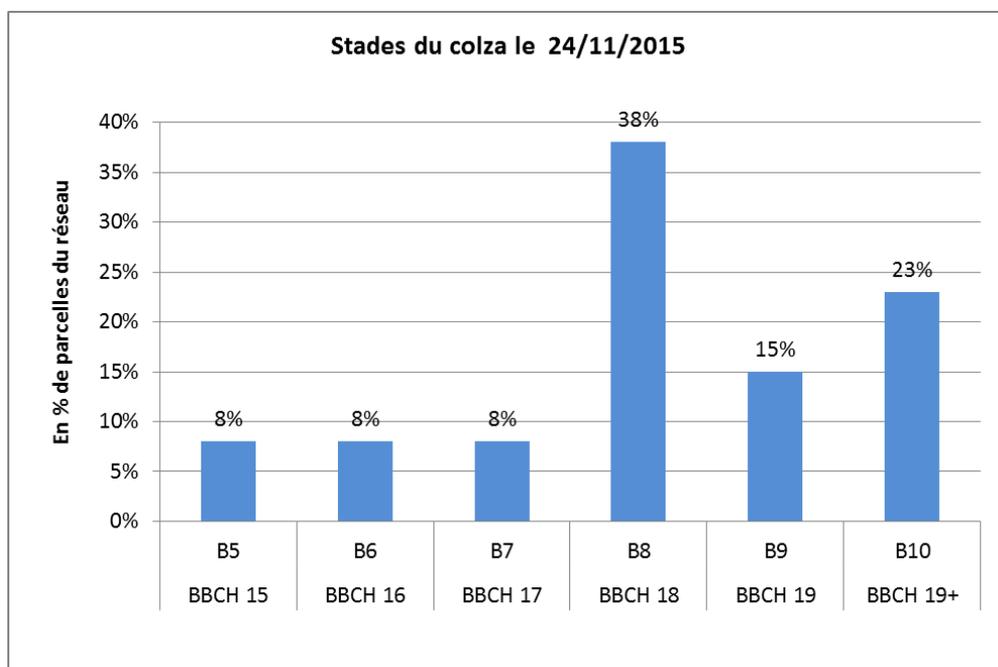


Réseau 2015-2016

Le BSV Bourgogne est rédigé aujourd'hui sur la base de 13 observations.

Stades des colzas

Il faut penser à réaliser les pesées de colza à l'entrée de l'hiver.



Pourquoi une pesée à l'entrée de l'hiver ?

Les fortes gelées peuvent provoquer, en l'absence de couverture neigeuse, des pertes de feuilles vertes plus ou moins importantes. L'azote de ces feuilles gelées n'est pas complètement perdu puisque l'on considère que 50 % sera récupéré par les plantes durant la croissance printanière. Pour bien prendre en compte cet azote, il est conseillé de faire une pesée avant hiver et une autre après hiver. De cette façon, quelle que soit la rigueur de l'hiver, il sera possible d'ajuster au mieux les apports au réel besoin de la culture.



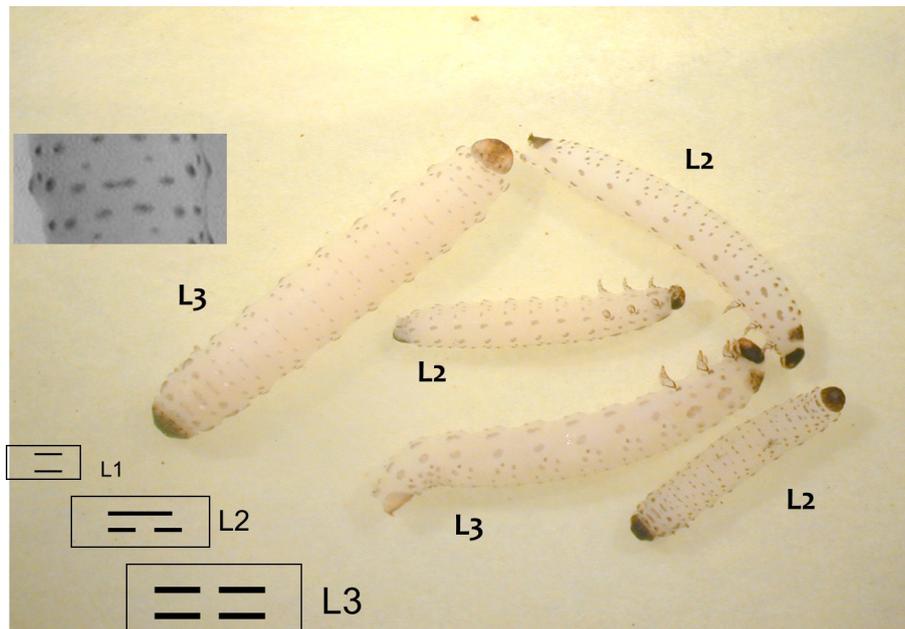
Comment réaliser la pesée entrée hiver

Pour estimer une biomasse entrée hiver, il faut réaliser une pesée de la matière verte du colza sur 1 m².

- choisir une zone homogène de la parcelle
- couper les plantes au ras du sol sur une surface de 1 m²
- peser l'ensemble

Renouveler la mesure à plusieurs endroits trois ou quatre fois.

Grosse altise ou altise d'hiver – larve



Larve de grosse altise à différents stades (Terres Inovia)

- Période de risque : depuis le stade 6 feuilles jusqu'au stade reprise de végétation.

- Seuil de nuisibilité : un gros colza, poussant, est beaucoup moins sensible aux dégâts de larves. La nuisibilité ne s'exprime que si le cœur des colzas est touché, ce qui est rare pour des colzas bien développés à l'automne même avec les seuils atteints.

Le seuil de nuisibilité est de 2-3 larves par plante ou 7 plantes sur 10 avec des larves dans les pétioles des feuilles.

- Observations : % de plantes avec larves : sur 9 parcelles observées, 5 parcelles déclarent des larves (ou des galeries de larves) dans les pétioles avec de 1 à 50% des plantes avec au moins une galerie ou une larve.

Attention, toutes les larves observées ne sont pas forcément des larves d'altises (cf BSV n° 10 et 11)

- Analyse du risque :

Hormis pour les colzas à faible biomasse et qui dépassent le seuil de nuisibilité, le risque est globalement faible.





Charançon du bourgeon terminal

- Observations : sur 13 parcelles observées, 2 ont piégé des CBT dans les cuvettes. On assiste à la fin du vol.

- Analyse du risque : fin du risque CBT



Phoma

- Observations : sur 9 parcelles observées, 5 signalent des macules de phoma sur plantes, avec un mini de 2% de plantes avec macules et un maxi à 70%.

Le phoma se reconnaît aux macules qui apparaissent sur feuilles à l'automne, sous la forme de taches gris cendré avec des points noirs.

A la sortie de l'hiver, une nécrose au collet peut apparaître et elle peut provoquer la rupture du bas de la tige et le dessèchement de la plante.

Il n'y a pas de corrélation établie entre les macules sur feuilles à l'automne et les nécroses du collet au printemps.

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne et rédigé par ARVALIS-Institut du Végétal et Terres Inovia (Institut technique des producteurs d'oléagineux, de protéagineux, de chanvre et de leurs filières), avec la collaboration du SRAL, des Chambres d'agriculture 21, 58, 71 et 89 et du GIE BFC Agro, à partir des observations réalisées par : 110 BOURGOGNE - CA 21 - CA 58 - CA 71 - CA 89 - CEREPY - COOP BOURGOGNE DU SUD - SOUFFLET AGRICULTURE - DIJON CEREALES - EPIS CENTRE - MINOTERIE GAY - SEPAC - ETS RUZE - SRAL - FREDON - KRY SOP - ALTERNATIVE - SAS BRESSON - AGRIDEV - AGRI SUD EST - TEOL - SEINEYONNE - CAPSERVAL - SENOGRAIN—SARL LEGUY— AMDIS.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

« Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018 »